



Pv d'assemblée générale de copropriété mentionnant des résolution

Par **grimaldi**, le **12/12/2009** à **17:35**

Bonjour, rnrnrn AGO, le point 19 proposait que l'on vota sur l'accord de diviser un lot et d'enchanter sa destination, puis d'enregistrer un nouvel état de division conforme au projet de division joint à la convocation (plans de masse et destination des lots). rnrnrn Les copropriétaires ont accepté ce projet à l'unanimité. Le compte rendu envoyé en courrier simple (car le copropriétaire était présent à la décision), mentionne cet accord, mais ajoute plusieurs dispositions obligeant le copropriétaire bénéficiaire de ce nouvel état de division. rnrnrn Ors, ces éléments mentionnés, n'ont pas été soumis au vote. ils n'étaient même pas mentionnés dans le point 19 (ni ailleurs). A présent, le syndic oppose ces conditions au Copropriétaire qui les refuse. rnrnrn La réponse du syndic est la suivante : "vous n'avez pas fait opposition au PV donc ces dispositions vous font obligation.... rnrnrn Que dire ? rnrnrn Merci de me répondre, cordialement.